

# Une nouvelle déception

→ par le secteur Service public

Le projet de budget pour l'ESR est un budget sans ligne directrice et sans idées nouvelles. Il prolonge les orientations des gouvernements précédents sans répondre aux urgences de l'heure (l'augmentation du nombre d'étudiant.e.s et la dégradation des conditions de travail des personnels) ni dégager les moyens nécessaires pour répondre aux exigences du futur en matière de recherche et de formation.

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2018 prévoit pour la mission 150 (recherche et enseignement supérieur) une somme de 27,606 milliards d'euros (Mds€) en autorisation d'engagement et de 27,667 Mds€ en crédits de paiement, ce qui correspond à une augmentation de 1,02 % par rapport à la loi de finances initiale de 2017. Ce chiffre est inférieur à l'inflation pré-



Le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, à Paris.

© Wayne77/Wikimedia

vue par la Banque de France pour 2018 (1,2 %). Lors de sa conférence de presse du 28 septembre dernier, la ministre a annoncé que, « pour répondre au déficit de l'augmentation de la démographie étudiante, 175 M€ (millions d'euros) supplémentaires seront dédiés au fonctionnement des établissements ». Or, dans le titre 3 du programme « Formations supérieures et recherche universitaire » (c'est-à-dire la part du budget qui revient aux opérateurs) de la Mires, l'augmentation prévue n'est que de 128,4 M€, soit environ 1 %.

Pour bien évaluer les chiffres de ce programme, il faut prendre en compte les conséquences mécaniques de mesures techniques antérieures qui doivent nécessairement être intégrées dans le PLF 2018 :

- le financement de l'extension en année pleine des 950 emplois « Fioraso » créés dans les établissements d'enseignement supérieur l'année précédente (+ 28,4 M€) ;
- la contribution au CAS pensions civiles pour 10,7 M€ ;
- la revalorisation de 0,6 % du point d'indice de la fonction publique au 1<sup>er</sup> février 2017 pour 5,4 M€ ;
- la mise en place du protocole PPCR pour 61,4 M€, mais sans indication sur le calendrier et les mesures concernées. L'annexe du PLF précise, mais sans donner d'indication chiffrée sur la répartition contrairement à la conférence de presse ministérielle, que des compensations seront accordées pour, notamment :
- la décharge de 32 heures accordée aux

- MCF stagiaires au titre de la formation ;
- la réforme du contrat doctoral intervenue en 2016 ;
- la prise en compte du GVT dans le calcul de la dotation de masse salariale des opérateurs ayant accédé aux RCE<sup>(1)</sup>.

## AUCUN POSTE SUPPLÉMENTAIRE

Les moyens nouveaux annoncés par la ministre ne correspondent pas véritablement à des moyens supplémentaires, mais pour une large part, à la traduction budgétaire de décisions prises antérieurement. Aucune création de poste n'est envisagée, ce qui laisse aux seuls établissements la responsabilité de faire évoluer leurs effectifs en fonction de leur plafond de masse salariale, notamment en se procurant des ressources propres. Qui plus est, une part croissante des emplois sous plafond des opérateurs – qui correspondent à la masse salariale transférée – est réservée aux Comue (870 ETP contre 139 en 2017) et ne bénéficie pas directement aux universités. En l'absence de moyens supplémentaires, on voit mal comment les universités pourraient « dégeler » les centaines de postes « gelés » à la suite de mutations, de départs en retraite ou de plans de retour à l'équilibre imposés par les rectorats. Il n'y a donc, par conséquent, aucun euro dans ce projet de

budget pour compenser les charges liées à l'accueil des 38 100 étudiant.e.s supplémentaires dans les établissements à la rentrée 2017. Dans l'état actuel des estimations et des chiffres proposés par le ministère lui-même, le sous-financement du programme 150 peut être estimé *a minima* à 28 M€. À ce chiffre, il faudrait ajouter le 1,2 % d'inflation, une revalorisation du

point d'indice d'un montant équivalent (329 M€) ainsi qu'un accompagnement de la croissance du nombre d'étudiant.e.s à la hauteur du financement moyen (440 M€). Au total, il manque 797 M€ pour éviter que ne se détériorent encore un peu plus les conditions de travail et d'études et le pouvoir d'achat des personnels. La situation n'est pas plus réjouissante pour le financement de la recherche

▼  
Il manque 797 M€ pour éviter que ne se détériorent encore un peu plus les conditions de travail et d'études et le pouvoir d'achat des personnels.  
▲

où la part des appels à projets ne cesse d'augmenter par rapport au financement récurrent des laboratoires, ni pour les crédits consacrés à la vie étudiante (programme 231). Certes, ils sont en hausse de 11,4 M€, principalement afin de financer les nouvelles aides à la mobilité en master et l'aide à la recherche du premier emploi (Arpe), mais compte tenu des barèmes envisagés<sup>(2)</sup> et sauf à dépasser très vite l'enveloppe prévue, ces aides ne pourront concerner qu'une minorité d'étudiant.e.s. ●

(1) L'AEF (dépêche n° 569184 du 27/9/2017) évalue ce montant à 50 M€ à partir d'une source ministérielle qui n'a pas été confirmée dans le dossier de la conférence de presse du 28 septembre 2017. Ce dernier chiffre est vraisemblablement sous-estimé de 20 M€.

(2) L'aide à la mobilité en master est de 1 000 € par personne, quant au montant de l'Arpe, il s'inscrit dans une fourchette qui va de 100 à 550 €.